RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE BLODELSHEIM

Heures d'ouverture : de 6h à 8h pour l'installation et de 7h à 19h pour les visiteurs.
Les stands de boissons et denrées alimentaires sont exclus puisque réservés à l'Association sportive de Blodelsheim.
La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
L'AS Blodelsheim décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
Aucune place ne sera remboursée en cas de mauvais temps ou en cas d'absence.
Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.
Pour la signature,
Le particulier déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- De ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Les commerçants déclarent sur l'honneur être informés en tant que professionnels des articles du nouveau code pénal concernant l'ouverture un dimanche ou un jour férié.
Le numéro de votre place vous sera communiqué le jour du Marché aux puces à partir de 6h00.

Talon à découper et à retourner au plus vite à : AS Blodelsheim 6 rue du marché 68740 Blodelsheim. Tél 06 76 35 45 06 ou 06 65 34 90 30 de 18h à 20h

Nom :……..Prénom :……

Adresse……

Tél :……Date et lieu de naissance……..

N° de carte d'identité :……délivrée le……..

N° d'inscription au registre du Commerce :……

Votre spécialité (professionnel) :……

N° d'immatriculation de votre véhicule……

Fait à : le Signature

Les chèques sont à libeller à « Association Sportive de Blodelsheim »

Réservation d'emplacement à tarif réduit (Blodelsheim uniquement : 10€ +5€ chèque de caution propreté)
Réservation d'emplacement à tarif plein : 12€ + 5€ chèque de caution propreté
Réservation emplacement professionnel : 16€ + 16€ chèque de caution
La caution propreté sera restituée avant votre départ après vérification.